

a tout le sérieux qu'on lui reconnaît, ce comité sauvera peut-être la confédération canadienne. Ce comité a pour objectif d'aller vers le peuple, ce que j'approuve, car je crois à la démocratie.

Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion, avec les membres du comité, de visiter la province du Manitoba. Nous avons visité différents endroits de cette province et j'ai été surpris de constater l'intérêt que les organisations sociales et publiques manifestent à l'égard du comité sur la Constitution.

On m'a dit que près de 1,000 personnes rencontrées au cours de ce voyage souhaitaient que le comité sur la Constitution accomplisse un travail sérieux, afin de réaliser une nouvelle constitution ce qui permettrait aux Canadiens de vivre dans un Canada plus uni.

Monsieur l'Orateur, je répète que, à mon avis, la survie de la confédération canadienne dépendra des travaux et des conclusions du comité sur la Constitution. Au fait, on s'interroge sur les structures d'une nouvelle constitution canadienne non pas seulement au Québec, mais également dans les provinces à majorité anglaise. Nous avons vu également, lorsque nous sommes allés au Manitoba, des organisations sociales et des jeunes venir exposer leurs points de vue sur le Canada de demain. C'est pourquoi je dis que ce comité est extrêmement important.

J'abonde dans le sens de mes collègues qui ont essayé de démontrer à la Chambre que les membres de certains comités voyagent trop pendant que la Chambre siège. J'approuverais peut-être l'idée mise de l'avant par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à l'effet que nous devrions faire siéger les comités une semaine par mois et la Chambre pendant les trois autres semaines. C'est une suggestion réaliste, monsieur l'Orateur.

Il est évident que les travaux de la Chambre doivent d'abord se faire ici, et c'est seulement ici que les députés doivent prendre des décisions. Je crois que ce débat va faire ressortir le principe que les comités ne doivent pas avoir priorité sur la Chambre des communes. Tant et aussi longtemps que la Chambre des communes continuera d'être le lieu où sont prises les décisions importantes relativement à la conduite des affaires de l'État, je pense que notre institution parlementaire sera sauvegardée.

Je partage l'avis de mes collègues à l'effet qu'on devrait se rendre dans les capitales des provinces. Il est évident qu'on ne peut pas visiter tous les endroits importants de chaque province.

Nous avons visité, au Manitoba, des endroits qui comptaient à peu près 800 âmes. Cela a-t-il servi les buts du comité? Peut-être pas directement. Indirectement, cependant, nous avons créé des liens avec les représentants des municipalités et des villes.

Je partage l'avis du député de Peace River (M. Baldwin), qui prône la visite des grands centres. Je propose l'envoi au préalable d'une équipe de fonctionnaires du comité dans le but de faire enquête et d'inviter les populations rurales à venir rencontrer les membres du comité et à présenter des mémoires.

Il est impossible je pense,—et le président du comité doit être de cet avis—de visiter les coins les plus reculés de chaque province. Par exemple, au Québec, nous pourrions aller siéger à Montréal, à Québec et peut-être à Chicoutimi.

Il y a cependant d'autres villes importantes où l'on devrait envoyer au préalable une équipe qui irait trouver la population, les organisations et les membres de diverses associations et des Chambres de commerce pour les inciter à venir nous rencontrer.

Mon collègue de Peace River a dit quelque chose de très important, lorsqu'il a réclaté que la Chambre procède ainsi. De plus, selon le député de Wellington, ce serait une façon d'économiser de l'argent.

Monsieur l'Orateur, l'ancien président du comité, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) a assuré la Chambre que, dorénavant, il présenterait aux députés l'horaire des voyages qu'entend faire le comité. Cela me rassure, et si l'activité des comités est contrôlée par la Chambre des communes, je ne m'oppose pas à la motion. J'espère qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à une mise aux voix à ce sujet.

Je désire que le comité sur la Constitution soit rétabli au cours de la nouvelle session. J'espère que ce sera bien compris des journalistes. Ce débat n'est pas une indication à l'effet que notre parti s'oppose aux travaux du comité sur la Constitution. Je serais très désolé, ce soir, d'entendre des journalistes dire que ce débat a eu pour but de démontrer que les conservateurs progressistes s'opposent à la création d'un comité sur la Constitution.

Le député de Peace River, de bonne foi,—il était très justifié de le faire—a appelé l'attention de la Chambre sur les mécanismes des comités de la Chambre. Il a signalé qu'il faut penser à les restructurer pour qu'ils soient plus efficaces. Il a également demandé aux responsables des comités de restreindre leurs dépenses de voyage lorsque ce n'est pas utile.

L'hon. M. Ricard: C'est nous qui avons demandé la création d'un comité sur la Constitution.

L'hon. M. Asselin: Oui, je l'ai déjà dit. Comme mon collègue de Saint-Hyacinthe (M. Ricard) le dit, c'est notre parti qui a demandé la création d'un comité parlementaire sur la Constitution. Nous ne sommes pas ici pour «tuer notre bébé».

Les présidents des comités devraient tenir compte de ce que le député de Peace River a dit ce matin, afin que, tout en économisant l'argent des contribuables, les comités fassent un travail efficace et rendent compte de leurs travaux à la Chambre des communes.

S'il s'agit là de l'assurance donnée par l'ancien président du comité, l'honorable député de Windsor-Walkerville, je suis disposé à appuyer la motion.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je serai bref autant que faire se peut, car plusieurs députés, y compris celui d'Abitibi (M. Laprise), ont déjà exposé des points de vue très sérieux.